



Cellule de Soutien Ethique Covid-19

Repères éthiques à la décision de maintien ou d'allègement des mesures de restriction de visites en EHPAD

03 mai 2021

Préambule

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ont été fortement impactés par la crise sanitaire liée à la Covid-19, entraînant des restrictions de libertés majeures pour les résidents. Suite à la campagne vaccinale en cours depuis le mois de janvier 2021 au sein de ces établissements, le gouvernement a émis le 12 mars dernier des recommandations afin d'assouplir les mesures de protection¹ sous réserve de la situation épidémiologique propre à chaque établissement.

Malgré ces nouvelles recommandations, la Cellule de Soutien Ethique Covid-19 (CSE Covid-19) de l'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne – Franche-Comté (EREBFC) a été saisie à plusieurs reprises ces dernières semaines au sujet de la poursuite de mesures très restrictives au sein de certains EHPAD de la région, portant atteinte aux droits et aux libertés des résidents. Certains d'entre eux n'ont pas pu recevoir de visite et ont ainsi été maintenus au sein de l'EHPAD pendant plusieurs mois, en dépit de leur demande ou de celle de leurs proches, de sorties à proximité de l'établissement.

Les membres de la CSE et du Conseil d'Orientation de l'EREBFC ont donc souhaité s'appuyer sur ces situations singulières pour proposer quelques repères éthiques et pratiques afin d'accompagner les directeurs d'établissements dans leurs prises de décision.

Ce document est le fruit des réflexions menées le 03 mai 2021 à propos de la poursuite de mesures restrictives en EHPAD au sein de la CSE Covid-19 de l'EREBFC. Il s'appuie sur les ressources documentaires disponibles sur le sujet à cette période, et plus particulièrement sur le rapport de la Défenseur des Droits paru le 04 mai 2021².

¹ Ministères de Solidarités et de la Santé, *Allègement post vaccinal des mesures de protection dans les EHPAD et USLD*, 12 mars 2021.

² Défenseur des droits, *Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD*, 4 mai 2021.

I. LES DILEMMES ETHIQUES

Depuis plus d'un an, les équipes soignantes et administratives des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes sont confrontées à des décisions difficiles, des situations de dilemme éthique pour lesquelles leurs valeurs et leur culture d'accompagnement sont apparues bien difficiles à préserver³.

Dans ce contexte sanitaire inédit, avec de nombreux cas de clusters au sein d'EHPAD, deux conflits de valeurs, particulièrement ardu à gérer, existent :

- Le dilemme éthique entre sécurité collective et libertés individuelles. En effet, les directions de ces établissements doivent à la fois « *garantir un juste équilibre entre, d'une part, la sécurité et la protection de leurs résidents, notamment ceux en situation de particulière vulnérabilité et, d'autre part, le respect de leurs droits et libertés* »⁴.
- Le dilemme peut aussi se jouer entre les intérêts du directeur (ne pas avoir de cas ou clusters SARS-Cov2 positifs au sein de son établissement) et ceux du résident (maintenir sa santé physique et psychique par le biais de la préservation des liens sociaux).

Face à la pression de certaines familles et à la crainte d'une mise en cause judiciaire (et/ou médiatique) de leur responsabilité, certains directeurs peuvent être tentés d'appliquer le principe de précaution et de mettre en place des mesures liberticides bien qu'ils aient constaté leurs effets délétères. Il est reconnu que ce principe de précaution a des répercussions très problématiques sur la santé des résidents, particulièrement ceux atteints de troubles mnésiques. L'enfermement et la perte du lien social ont de lourdes conséquences psycho-somatiques, notamment avec le syndrome de glissement, qui peuvent s'avérer irréversibles pour les résidents.

II. QUELQUES REPERES ETHIQUES ET PRATIQUES

Pour éviter de tomber dans cet écueil, nous proposons quelques repères éthiques et pratiques pour accompagner les prises de décision.

- ✓ Il convient de respecter le **principe d'équité/égalité**. L'EHPAD est un lieu de vie, les personnes qui y vivent ont les mêmes droits que celles vivant à domicile⁵.
- ✓ Toute décision prise dans ce contexte sanitaire doit être guidée par le **respect de la dignité humaine**, qui inclut aussi le droit à une vie familiale et au lien social. Cela implique que **les décisions doivent être prises au cas par cas**, à l'échelle d'un résident ou d'un établissement, notamment en fonction de la configuration architecturale de chaque structure.

³ GZIL F., Pendant la pandémie et après. Quelle éthique dans les établissements accueillant des citoyens âgés ? Un document repère pour soutenir l'engagement et la réflexion des professionnels, *ERE IDF*, janvier 2021.

⁴ Défenseur des droits, *op.cit.*

⁵ CNERER, *Repères éthique Covid-19. EHPAD*, décembre 2020.

- ✓ Il est primordial de respecter **l'autonomie des résidents et de leurs familles**. « Dans les EHPAD et les USLD, la question des visites des proches se pose différemment aujourd'hui car une large majorité de résidents est désormais vaccinée. Les limitations de visites ne visent ainsi plus tant à « *protéger l'ensemble des résidents mais uniquement ceux qui ne sont pas vaccinés ainsi qu'à ne pas contaminer le personnel et assurer la continuité des soins.* »⁶. Lorsque tout sera mis en œuvre pour accéder à la vaccination, il faudra respecter le choix de certains de ne pas se faire vacciner et accepter cette prise de risque assumée, sans discriminer.

- ✓ Il est important de **reconnaître la place des proches dans la prise en soins**. Leur retrait entraîne des conséquences néfastes pour le résident, ses proches et les professionnels travaillant au sein de l'établissement. Un effort est souvent nécessaire en ce sens, pour la ré-intégration des proches et des familles, parfois notablement mises de côté par les équipes des EHPAD, alors que les bénévoles circulaient normalement. Ceci peut aboutir à des situations ubuesques où un proche bénévole avait accès à un autre résident plus facilement et plus longtemps que son propre parent. Dans les situations de restrictions de visites, qui devraient à l'avenir devenir rares, il faut « *veiller à ce que les directions des EHPAD proposent et organisent des modalités de communication à distance pour les résidents (téléphone, vidéoconférence, courriel, applications dédiées, mise à disposition de papier et stylos...) permettant à l'ensemble des personnes de garder un contact avec leurs proches* »⁷.

- ✓ Il faut **veiller dans une attitude bienfaisante à ne pas verser dans la malfaisance** : « *Les recommandations sanitaires rejoignent l'éthique clinique car « la vigilance est bienfaisance ». Mais la conduite éthique doit y joindre aussi la recherche de la non-malfaisance sans quoi le retrait social imposé unilatéralement ne peut que retentir sur leur santé mentale et physique, générant des souffrances psychiques, des menaces dépressives, des replis apathiques, à l'origine de nouvelles complications médicales* »⁸. Par exemple, les équipes soignantes et administratives ne doivent pas outrepasser leurs rôles et ne sont pas en charge de l'application des mesures coercitives décidées au niveau national⁹. Cette dérive sécuritaire peut conduire à certaines situations dans lesquelles le rôle du soignant ne se situe plus exclusivement dans le soin et l'accompagnement, mais davantage dans la « surveillance » des résidents¹⁰. Outre les aspects de vécu difficile pour les résidents et leurs proches, ce dérapage peut exacerber la souffrance au travail des soignants, coincés entre les demandes de leur hiérarchie et le mécontentement des familles.

⁶ CNERER, Repères éthiques Covid-19. Droit de visites dans des lieux de soins en période de crise COVID (Hôpitaux, EHPAD, USLD), *op.cit.*

⁷ *Ibid.*

⁸ CNERER, Repères éthique Covid-19. EHPAD, *op.cit.*

⁹ On fait notamment référence à un EHPAD ayant affiché une interdiction de visites pour les proches habitant à plus de 10 km, en s'appuyant sur les restrictions de déplacement au confinement d'avril 2021.

¹⁰ GENG A., CORNET C., Les problématiques éthiques liées à la personne âgée dépendante. Etat des lieux en BFC, *Observatoire EREBFC*, 2015.

- ✓ **Toute restriction ne peut s'imposer sans argumentation, confrontation, ni décision collégiale et démocratique** (éthique de la discussion)¹¹. De ce fait :
- Il apparaît important que toute décision de renforcement des mesures sanitaires (restriction de visites, limitation de la liberté d'aller et venir, etc.) soit **justifiée** auprès des résidents et des familles. Ces derniers doivent disposer d'une « *information complète, claire et transparente en précisant les critères objectifs qui ont abouti à la limitation voire à la suppression des visites* »¹².
 - La **place du Conseil de la Vie Sociale (CVS)** en amont de ces décisions ne doit pas être négligée. Comme l'indique la Défenseure des Droits dans son rapport, il serait bon que « *les directions des EHPAD informent et consultent par tout moyen le CVS de l'EHPAD sur toute décision liée au renforcement des mesures de contrainte sanitaire et s'assurent que celles-ci sont fixées pour une durée déterminée et limitée dans le temps et proportionnées aux situations individuelles* »¹³.

La CSE Covid-19 de l'EREBFC préconise l'établissement d'un **pacte de responsabilité** entre direction, personnels, résidents et famille pour définir au mieux les mesures à mettre en œuvre.

Ces repères éthiques ne sont pas exhaustifs, cette note est évolutive et pourra être amendée en fonction des remontées de terrain.

La CSE Covid-19 de l'EREBFC se tient à la disposition des professionnels des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des associations ainsi que des usagers de la région Bourgogne – Franche-Comté pour tout problème éthique lié à la pandémie de Covid-19.

Pour en savoir plus : <http://www.erebfc.fr/covid-19/cellule-de-soutien-ethique-cse/>

Pour consulter les avis et travaux de la CSE : [http://www.erebfc.fr/ressource/?missions\[\]=48](http://www.erebfc.fr/ressource/?missions[]=48)



¹¹ CNERER, Repères éthiques Covid-19. Droit de visites dans des lieux de soins en période de crise COVID (Hôpitaux, EHPAD, USLD), EREBFC [en ligne]. Disponible sur : <http://www.erebfc.fr/ressource/Fiche+repere+droits+de+visite.pdf?id=348>

¹² Ibid.

¹³ Défenseur des droits, *op.cit.*